115781 - Le fait pour l'imam et les fidèles prieurs de pocéder ensemble à une invocation au sortir de la prière du vendredi

question

Nous accomplissons les deux rak'a prescrite le vendredi à la suite de quoi nous continuons d'invoquer Allah sous la direction de l'imam..Est il juste d'agir de la sorte?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il convient au croyant d'imiter le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dans ce qu'il a fait et ce qu'il n'a pas fait. Cela consiste à faire ce que le Messager (Bénédiction et salut soient sur lui) et à s'abtenir de ce dont il s'était abstenu. A ce propos Allah Très haut a dit: En effet, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle (à suivre), pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment (Coran,33:21). Le fait pour l'imam de procéder à une invocation à la suite d'une prière obligatoire le vendredi ou un autre jour et le fait pour les fidèles de dire amen à la suite de l'imam, tout cela est une pratique que ni le Messager (Bénédiction et salut soient sur lui) ni un quelqconque de ses compagnons n'ont fait. S'il s'agissait d'une bone pratique, ils l'auraient faite avant nous.

Cela étant, cette pratique relève des innovations condamnables. En effet, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Certes, celui d'entre vous qui me survivra verra de nombreuses divergences. Contentez vous de ma Sunna et de celle des califes bien guidés qui me succèderont, cramponnez vous y et mordez les avec vos dents incisifs (accrochez vous y fortement). Méfiez vous des pratiques innovées. Toute innovation est une bid'aa et toute bid'aa est une aberration. (Rapporté par Abou Dawoud,2697) et jugé authentique par al-Albani dans Sahih Abou Dawoud.

Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Celui qui initie une pratique non conforme à

notre ordre la verra rejetée. (Rapporté par al-Bokhari,2697 et par Mouslim,1718 auteur de la présente version)

Ach-Chatibi (Puisse Allah Très Haut lui accorder Sa miséricorde) a mentionné dans son ouvrage intitulé al-I'tissam (1/349-355) l'invocation collective faite à la suite des prières obligatoires et il a expliqué que c'était une innovation puisque le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) ne l'avait pas faite ni l'un quelconque de ses compangons (P.A.a) ni l'un des imams venus après eux.

Il faut cesser cette innovation et veiller à la perpétuation des dhikr et invocations que le Prôphète (Bénédiction et salut soient sur lui) utilisait à la suite de la prière. Si on veut invoquer qu'on le fasse à voix basse. Voir la réponse donnée à la question n° 10491 et à la question n° 21976.

Allah le sait mieux.